

Nuits des étudiants du monde : charte signée, le défi de l'accueil et du logement en France

News Tank Éducation & Recherche -
Paris - Actualité n°264731 - Publié le 21/09/2022 à 18:17

Imprimé par Xavier Teissedre - abonné #13929 - le 22/09/2022 à 10:20



« Avec ces Nuits des étudiants du monde, les collectivités veulent démontrer l'intérêt, l'attachement qu'elles portent aux étudiants internationaux, avec un événement singulier qui ne ressemble à aucun autre. Montrer aux étudiants non seulement qu'ils sont les bienvenus, favoriser leur intégration, les conduire à tisser des liens au-delà de leur communauté. »

C'est ce que déclare [Catherine Vautrin](#), présidente de l'Avuf (Association des villes universitaires de France), lors de la signature de la nouvelle charte de la Nuit des étudiants du monde, avec France Universités, Campus France, le Cnous (Centre national des œuvres universitaires et scolaires), et Erasmus student network France, le 21/09/2022.

La Nuit des étudiants du monde « constitue le label d'événements festifs et culturels organisés dans des villes de France, entre les mois de septembre et de novembre de chaque année, pour souhaiter la bienvenue aux étudiants en mobilité entrante qui viennent y séjourner pour poursuivre leurs études supérieures ou y mener des travaux de recherche » indique la charte.

« Le vrai sujet, c'est comment les étudiants étrangers arrivent tout de suite à s'intégrer à la communauté étudiante et pas exclusivement à la communauté de leur pays d'origine. Et on a bien vu, notamment pendant la période d'isolement liée à la Covid, combien il était important que les étudiants intégrés puissent se retrouver dans des groupes amicaux et avoir des réponses à un moment où ils étaient souvent "coincés" sur les territoires dans lesquels ils faisaient leurs études », déclare la présidente de l'Avuf.

« Cette initiative ne peut fonctionner qu'avec un partenariat fort entre l'Association des villes universitaires de

France, Erasmus student network, France Universités, le Cnous et Campus France. »

« Nous interroger sur nos conditions d'accueil » (Catherine Vautrin, Avuf)

« On sait tous que l'enseignement supérieur est un atout :

- pour l'attractivité internationale de notre pays et c'est évidemment un atout absolument majeur pour nos villes ;
- économique immédiat et pour les retombées de la mobilité entrante ;
- scientifique pour la vitalité de nos labos de recherche, ;
- culturel, de rayonnement pour la Francophonie à travers le monde. »

« J'ai beau dire que c'est un atout, on ne peut pas ne pas mettre en avant la place de la France dans les destinations préférées des étudiants étrangers. Car nous avons considérablement reculé. En 2012, la France a été la troisième destination préférée des étudiants étrangers. Aujourd'hui, nous ne sommes plus que la septième destination. C'est dire si cela doit nous interpeller. »

« Nous ne pouvons pas ne pas nous interroger sur nos conditions d'accueil qui probablement ne compensent pas la qualité de l'offre de formation. C'est clairement un sujet sur lequel nous devons travailler, en lien bien évidemment avec l'État. C'est une politique publique absolument majeure. »

19 villes participantes pour l'édition 2022 des Nuits des étudiants du monde

Selon Catherine Vautrin,

- les Nuits des étudiants du monde comptent plus de 200 événements depuis 20 ans ;
- entre 7 000 et 8 000 étudiants sont mobilisés chaque année ;
- une « vingtaine de villes » participent chaque année.

Pour l'édition 2022, 19 villes participent : Aix-en-Provence, Amiens, Besançon, Brest, Clermont-Ferrand, Lille, Marseille, Nantes, Pessac, Poitiers, Reims, Rouen, Saint-Étienne, Strasbourg, Toulouse, Villeurbanne ; et trois pour la première fois : Cergy-Pontoise, Le Havre et Saint-Omer.

« Avoir des stratégies d'attractivité » (Manuel Tunon de Lara, France Universités)

Manuel Tunon de Lara, président de France Universités, estime que cette signature est « l'une des pierres supplémentaires de la co-construction entre l'Avuf et les universités françaises. »

S'adressant à la présidente de l'Avuf, il déclare : « Vous avez raison d'insister sur le fait de la perte de l'attractivité que nous avons sur une scène internationale, où l'enseignement supérieur est l'objet d'une forte compétition. »

« Aujourd'hui, nous avons besoin d'entrer dans cet environnement naturel pour les universités : le jardin des universités est mondial et européen. Il n'y a pas de frontières pour les chercheurs, il ne doit pas y en avoir pour les étudiants. »

Mais il faut avoir des stratégies d'attractivité parce que si les diplômes sont au rendez-vous, en revanche, sur l'attractivité, l'environnement dans lequel on accueille les étudiants laisse encore beaucoup à désirer.

Nous avons des problèmes structurels de logement. Évidemment, le Cnous co-signataire prend toute sa part dans l'accueil des étudiants, mais il ne peut faire qu'une petite proportion. »

« La relation avec la ville est très importante »

Il conclut : « Lorsque l'on compare les pourcentages d'étudiants étrangers de nos universités avec leurs homologues à l'étranger et en Europe, on est très en-deçà. Il n'est pas rare de voir des établissements étrangers avec 30 %, 40 %, 50 % d'étudiants étrangers. C'est loin d'être le cas en France, sauf pour quelques exceptions.

Et là c'est vrai que l'environnement, la relation avec la ville est très importante. Bien évidemment, on ne va pas résumer l'accueil aux manifestations festives, mais elles sont emblématiques, il faut pouvoir s'appuyer dessus. Je sais que beaucoup de maires et de municipalités organisent des manifestations d'accueil. »

« Logement : une pierre angulaire de l'attractivité de notre territoire » (Clément Cadoret, Cnous)

« Le logement constitue une pierre angulaire de l'attractivité de notre territoire pour les étudiants internationaux. Pierre angulaire à laquelle, bien sûr, le réseau des Crous (Centre régional des œuvres universitaires et scolaires) prend toute sa part, presque un peu plus que sa part, puisqu'en proportion, nous logeons davantage d'étudiants internationaux dans notre parc qu'il y a d'étudiants internationaux en France », déclare Clément Cadoret, directeur général délégué du Cnous.

« À peu près 50 000 étudiants internationaux sont logés dans les Crous. Tout ce qui contribue à accroître le nombre de logements universitaires, de logements Crous, à améliorer la qualité du parc Crous — et en particulier le plan de relance avec 250 M€ qui vont permettre de réhabiliter un petit peu moins de 10 000 logements — évidemment contribue aussi à améliorer l'attractivité de notre territoire, à améliorer l'attractivité de la France pour les étudiants internationaux. »

Le délégué général du Cnous cite « deux initiatives récentes » :

- **les référents étudiants** : « On s'est aperçu depuis deux ans combien ces référents résidence avaient un rôle important dans le lien social créé pour les étudiants ».
- **l'usage de la CVEC (Contribution de vie étudiante et de campus)** : « On constate qu'environ 20 % des dépenses de la CVEC des Crous servent justement à améliorer les politiques d'accueil des Crous, et notamment de l'accueil en résidence. Nous serons fortement mobilisés pour qu'en matière de politique culturelle, et bien sûr de politique événementielle, nous participions à l'échelle nationale aux Nuits des étudiants du monde ».

Logement : « Un des points critiques »

« *Le logement est évidemment un des points critiques sur lesquels maintenant il faut qu'il y ait une mobilisation de tous les opérateurs en vue d'une amélioration. Cette année est particulièrement terrible en termes de logement étudiant.* »

En tout cas pour les étudiants étrangers que nous accompagnons, nous n'avons jamais connu une année aussi tendue, aussi difficile et évidemment, pour les années suivantes, il faut que cela nous mobilise », déclare Thierry Valentin, directeur général adjoint de Campus France, présent lors de la signature de la charte des Nuits des étudiants du monde.

« La mobilité étudiante repart à la hausse » (Thierry Valentin, Campus France)

« Je voudrais évoquer le fait que la mobilité étudiante repart à la hausse. Nous avons pour la première fois cette année, franchi la barre des 400 000 étudiants présents dans les établissements français. Avec un objectif qui nous a été fixé par le plan Bienvenue en France d'atteindre les 500 000 étudiants en 2027 », déclare Thierry Valentin.

400 000 étudiants accueillis, « un socle »

Un chiffre de 400 000 étudiants qui « semble être devenu un socle qui sera bientôt dépassé puisque nous enregistrons, en termes de délivrance de visas pour cette rentrée, une augmentation de +18 % du nombre de visas délivrés pour étudier en France ».

« Il faut effectivement poursuivre la mobilisation. Il faut savoir identifier quels sont les nœuds à dénouer pour progresser, dont celui de la qualité de l'accueil alors que la qualité intrinsèque des formations est une donnée stable identifiée. Les étudiants étrangers savent que les formations délivrées sont des formations d'excellence, donc c'est vraiment la qualité de l'accueil qui est aujourd'hui pour nous le point stratégique sur lequel il faut agir. »

« Bienvenue en France » : plus de 190 établissements « fédérés » dont 140 labellisés

« *Depuis 2019, Campus France, à la demande de ses tutelles, a lancé un label "Bienvenue en France" de la qualité de l'accueil des étudiants internationaux, dans les établissements. C'est un label dont nous sommes assez fiers puisqu'en très peu d'années, il a fédéré plus de 190 établissements, 140 qui sont effectivement labellisés, plus une cinquantaine qui sont en processus de labellisation. C'est un label qui est partagé. Les conférences, les tutelles, le Hcéres, la CTI et d'autres acteurs concourent aussi à la vie de ce label.* »

« *L'un des items de labellisation est celui de la qualité de l'animation de la vie et de l'accueil des étudiants internationaux, non seulement dans les établissements, mais aussi sur les territoires, avec tout ce qui peut être fait comme opération d'intégration,*

de suivi par les pairs, avec un travail très fort avec ESN sur ce sujet-là. Pour nous, les NEM s'inscrivent complètement en cohérence avec ces objectifs-là et donc représentent un événement sur lequel Campus France veut continuer à s'engager avec vous. »

« Un événement à la croisée des différents secteurs » (Léonard Ly Try, Erasmus Network France)

Léonard Ly Try, délégué général d'Erasmus Network France, évoque l'intérêt des Nuits des étudiants du monde. Elles permettent aux associations locales :

- d'organiser un événement **à la croisée de différents secteurs** entre les collectivités locales, les institutions académiques, mais aussi de pouvoir renforcer ces liens avec ces acteurs ;
- de **créer un cadre qui est adapté** et qui permet aussi de faciliter la logistique, la communication puis in fine, de faire découvrir ces acteurs aux étudiants internationaux pour lesquels l'accès à l'information n'est pas toujours facilité ;
- de **créer un lien qui perdure dans le temps** et qui permet aussi de proposer d'autres projets avec ces mêmes acteurs, on a un grand plaisir à travailler avec Campus France, avec l'Avuf, avec France Universités sur plein de thématiques concernant l'accueil des étudiants internationaux. »

La charte signée par les partenaires

« Avec ces Nuits des étudiants du monde, les collectivités locales veulent démontrer leur attachement aux étudiants internationaux avec un événement singulier qui ne ressemble à aucun d'autre. Il s'agit de donner le sentiment aux étudiants étrangers d'être bienvenus, de favoriser leur intégration, et de les amener à tisser des liens au-delà de leur communauté », indique la charte.

Attribution du label

« Le label est attribué par l'Avuf, en priorité

- aux collectivités locales,
- ou par défaut aux associations ESN locales,
- ou encore aux établissements d'enseignement supérieur ou leurs regroupements ainsi que les Crous.

Un formulaire de demande doit être retourné afin de pouvoir d'une part d'établir la liste des acteurs susceptibles de concourir à l'organisation de la NEM, mais aussi d'avoir une première vue d'ensemble des événements prévus. »

Cinq conditions d'attribution

« Cinq conditions doivent être réunies par l'acteur présentant sa demande pour obtenir le label :

- [La manifestation] doit être organisée au moins une fois chaque année, en début de semestre.
- Elle doit s'adresser spécifiquement aux étudiants en mobilité internationale entrante, même si elle peut s'insérer dans un événement plus large organisé pour toute la population étudiante ou la jeunesse du territoire.
- Elle est gratuite, l'ensemble des dépenses étant assurées par l'organisateur et ses partenaires locaux.
- Elle comporte un temps d'accueil solennel par le maire ou l'un de ses adjoints, et si possible à l'hôtel de ville ou dans un autre espace lié à la collectivité.
- La manifestation est essentiellement festive et doit comporter un temps plus ou moins long après le coucher du soleil. »

Caractéristiques des événements

Les nuits des étudiants du monde — NEM — constituent le label d'événements festifs et culturels organisés dans des villes de France, de préférence en début de chaque semestre lors de l'arrivée des étudiants internationaux, pour souhaiter la bienvenue aux étudiants en mobilité entrante qui viennent y séjourner pour leurs études supérieures ou des travaux de recherche.

Ces manifestations, réservées principalement aux étudiants étrangers en signe d'hospitalité et accessoirement aux étudiants en mobilité inter-régionale, se déroulent dans un climat convivial très souvent dans le prolongement d'opérations d'accueil plus administratives ou ouvertes à l'ensemble des étudiants.

Elles doivent être si possible accompagnées d'événements de découverte du territoire et de son tissu associatif. Les étudiants sont ensuite invités à une soirée festive ou artistique, qui peut durer plus ou moins tard dans la nuit.

En général, une partie de ces événements se déroule à l'hôtel de ville et/ou dans une salle de spectacle appartenant à la municipalité, avec un moment protocolaire donnant généralement lieu à un discours d'accueil par des élus de la collectivité locale.

Le programme est élaboré en partenariat avec le monde universitaire et associatif, et l'accès des étudiants aux activités de la NEM

peut-être conditionné à la présentation d'une invitation généralement distribuée par les universités ou les associations agréées par les organisateurs.



Association des villes universitaires de France

L'association a été créée en 1993, par Pierre Albertin, député-maire de Rouen.

Catégorie : Divers public

Adresse du siège

Reims Métropole
3 rue Eugène Desteuque
CS 80036
51722 Reims Cedex France

Général

Date de création	1993
Statut	Association loi de 1901
Missions et objectifs	<ul style="list-style-type: none">• Un lieu d'échange de pratiques entre élus et techniciens en charge des questions d'enseignement supérieur, de recherche, et de vie étudiante.• Une force de proposition auprès de l'État et des autres acteurs de l'enseignement supérieur en France et en Europe.• Une plateforme d'événements mutualisés entre collectivités sur les territoires et les campus (Nuits des étudiants du monde, Tour de France Agir ensemble, etc).
Fondateurs	Pierre Albertini, député-maire de Rouen
Membres	31 communes, 17 métropoles, 3 communautés urbaines, 45 communautés d'agglomération, 1 communauté de commune, 1 département et 1 pôle métropolitain
Présidence	Présidente : Catherine Vautrin (2017 et réélue le 10/09/2020) Vice-présidents : <ul style="list-style-type: none">• 1^{er} vice-président, Philippe Laurent (Maire de Sceaux)• 2^{ème} vice-président, Michaël Delafosse (Maire de Montpellier).• Jean-Michel Longueval (VP du Grand Lyon) en charge de l'alliance des territoires,• Françoise Raynaud (VP de la Roche-sur-Yon Agglomération) en charge des villes universitaires d'équilibre,• Maxime Boyer (adjoint au maire de Toulouse) en charge du développement durable et de la transition énergétique des bâtiments,• Jérôme Auslender (adjoint au maire de Clermont-Ferrand) en charge des relations internationales et européennes.

Délégué(e) général(e)

François Rio

Secrétaire général(e)

Guillaume Maréchal (Ardennes Métropole) (09/2020)

Administrateur(rice)

Administrateurs délégués nationaux (09/2020) :

- Marie Pieron (adjointe au maire d'Ivry-sur-Seine), en charge de la recherche et action publique locale,
- Bastien Bernela (adjoint à la maire de Poitiers) en charge de l'Alliance des territoires,
- Hervé Willaime (adjoint au maire de Cachan) en charge de la valorisation de la recherche et du développement économique,
- Benoît Vuillemin (vice-président du Grand Besançon) en charge de l'ESR, attractivité et emploi local,
- Florent Montillot (vice-président d'Orléans Métropole) en charge de la sécurité des campus,
- Pierre Surroneau (conseiller municipal délégué du Havre) en charge de la vie étudiante.

Gouvernance

Trésorier : Romain Bost (Roannais agglomération) (09/2020)

Fiche n° 1942, créée le 05/05/2014 à 12:26 - Màj le 17/09/2015 à 13:45

© News Tank Éducation & Recherche - 2022 - **Code de la propriété intellectuelle** : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »